



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2024**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. DEUTSCH Laurent, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: Mme SCHELLENBERGER à Mme CABIROL, M. AMRHEIN à M. DEUTSCH, Mme BARTHEL HAGER à M. WEBER, Mme TRITSCHLER à M. RITTER

Date de la convocation: 14 juin 2024

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Pierre WEBER

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MAI 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 2 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 142/21, section 6, Rue des Biches (terrain FUCHS)	18 juin 2024
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales).

NEANT

EMPLACEMENT RESERVE RUE DE L'EGLISE: PROCEDURE DE DELAISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Gilbert WELTZER est propriétaire des parcelles 8, 187 et 188, section 5. La parcelle 188 est grevée d'un emplacement réservé qui empêche la vente de la parcelle. Cet emplacement était réservé, avec la parcelle 189, pour la réalisation d'un accès au lotissement inscrit au PLU. Monsieur WELTZER demande à la commune de lever cet emplacement réservé ou d'acheter la parcelle.

Compte tenu de la configuration des terrains classés à lotir et de la renonciation des lotisseurs à aménager ces terrains, le Conseil Municipal estime que le projet de lotissement est abandonné et l'emplacement réservé ne se justifie plus. Le Conseil Municipal renonce en conséquence à l'acquisition de la parcelle 188.

INONDATIONS ET ENTRETIEN DES FOSSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de BIBLISHEIM a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues, pour la période du 17 au 20 mai 2024, par arrêté interministériel du 5 juin, publié au Journal Officiel du 14 juin. Les sinistrés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer une déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

Par ailleurs, la Commune a demandé aux propriétaires des fossés dans le Neufeld, Rieselfeld, Ziegelfeld et Tieffen Wald d'entretenir leur fossé. La commune propose d'organiser et de coordonner cet entretien, les travaux étant refacturés aux propriétaires au prorata de la longueur de fossé. Des devis devront être demandés.

Madame le Maire précise que les embacles dans la Sauer et le Halbmuhlbach devraient être enlevés par le SDEA.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'œuvre a transmis le résultat des consultations des entreprises qu'il a consultées: HEINRICH-SCHMID, DOLLINGER et STUDIO RENOVATION. Le moins cher serait HEINRICH-SCHMID, pour un montant de 99.093,91 € HT (118.912,69 € TTC).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux par l'entreprise HEINRICH SCHMID.

Madame le Maire précise par ailleurs que ce projet a bénéficié du taux maximal de subventions de la part de la CEA, de la Région Grand Est et de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (Etat), soit 80 %.

RAPPORT 2023 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Madame le Maire présente le rapport 2023 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Les conseillers en prennent acte.

RAPPORT 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur DEUTSCH, Délégué auprès du SDEA, présente le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable. Les conseillers en prennent acte.

RAPPORT 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur DEUTSCH, Délégué auprès du SDEA, présente le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement. Les conseillers en prennent acte.

RAPPORT 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Monsieur DEUTSCH, Délégué auprès du SDEA, présente le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public du Grand Cycle de l'Eau. Les conseillers en prennent acte.

DIVERS

➤ **Ecole**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un service de garde dès 7 heures sera mis en place dès le mois de septembre à l'école de GUSTETT pour les enfants du RPI. Ce service permettra aux parents devant partir de bonne heure de faire garder leurs enfants sur place et de les scolariser dans le RPI. Ce service sera gratuit pour les parents.

➤ **Projet de construction d'un immeuble**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition circule dans la commune contre le projet de construction d'un immeuble. Elle rappelle d'une part qu'aucun dossier n'a été déposé en mairie et d'autre part que ce projet devra se conformer aux dispositions du PLU, notamment en matière de hauteur du bâtiment. Si le projet est conforme au PLU, elle ne pourra cependant s'y opposer.

➤ **Informations diverses**

⇒ *CARITAS*

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de CARITAS pour la subvention versée.

⇒ *Lithium*

Aucun forage n'aura lieu sur le ban de la Commune de BIBLISHEIM, classée en zone rouge.

⇒ *Animations de rues*

Des animations de rue, organisées par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, auront lieu à BIBLISHEIM les mardi 9 et jeudi 18 juillet 2024.

⇒ *Elections législatives*

Madame le Maire rappelle les consignes au bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Fin de la réunion : 21 H 15

**Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint
Michèle SCHELLENBERGER**

Schellenberger

